



# Syndicat local FO justice CP de VLM

**LE LABEL DE LA DUPERIE, BATI SUR LE SABLE !!!**

*Dans la nuit de mercredi 29 juillet 2026 à jeudi 30 juillet 2026, les agents de nuit de VLM ont dû faire face à une situation intenable. L'arrivée de 10 détenus en une seule nuit a mis en lumière l'aberration totale de la gestion actuelle de notre quartier arrivant ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes.*

*Capacité théorique : 13 cellules, la réalité 9 cellules sont aujourd'hui confisquées par des profils hors cadre qui n'ont rien à y faire (isolés médicaux, gestion isolées, mouvement accompagnés) ce ne sont plus des arrivants de passage, ils y sont installés à demeure, depuis des mois ! De fait, il ne reste plus que 3 à 4 cellules dédiées à la gestion des véritables arrivants*

*En détournant ce quartier de sa mission originelle, nous sortons sciemment du cadre réglementaire. L'accompagnement spécifique, le suivi et la surveillance renforcée imposés par la labellisation RPE ne peuvent plus être assurés.*

*Cette nuit-là a été le coup de grâce. L'équipe tournait déjà en mode dégradé à cause d'une extraction hospitalière. Malgré la fatigue, nos collègues ont dû constater l'impossible, plus aucune place disponible au QA ! Résultat à 2h et 3h du matin, nos agents de nuit ont dû improviser des changements de cellules à d'autres étages pour caser les arrivants. Inacceptable !*

*Le QA de VLM se targue d'avoir obtenu une labellisation RPE. Mais peut-on sérieusement conserver ce label quand on sait que les 3 /4 des cellules sont détournés de leur fonction ? Si un organisme de contrôle débarquait cette nuit, la perte du label serait immédiate.*

*FO JUSTICE VLM est révolté par cette gestion qui épuise nos collègues ! Nous exigeons le relogement immédiat hors du quartier arrivant des profils occupant indûment ces cellules. La restitution des 13 cellules du QA à leur vocation unique, le respect des conditions de travail des agents de nuit, qui n'ont pas à pallier l'improvisation logistique de l'établissement.*

**Le secrétaire local**

**De sinno etienne**